

<b>Pascal Kuenlin / Jean-Pierre Thürler, députés</b>		M1011.07
Baisse de la fiscalité		DFIN
		Cosignataires: 13
Reçu SGC: 08.05.07	Transmis CHA: 18.05.07*	Parution BGC: mai 2007

### Dépôt

Les motionnaires demandent la baisse du coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales à 100.00 d'ici à la fin de la législature.

### Développement

Au regard des résultats des comptes 2006 qui prévoient notamment un excédent de recettes de près de 85 mios au compte de fonctionnement, les motionnaires souhaitent appliquer un programme de baisse fiscale sensible, étalé sur le long terme, soit jusqu'à la fin de la présente législature.

L'évaluation de la situation actuelle peut être faite de la manière suivante : le résultat du compte de fonctionnement est certes historique. La cause n'en reste pas moins que le contribuable fribourgeois (personnes morales ou personnes physiques) a participé de manière très importante à l'effort général de couverture des dépenses par le biais de la masse fiscale qu'il a généré. Cet effort est illustré par le classement défavorable de la charge d'impôts des personnes physiques en comparaison intercantonale.

Ce diagnostic étant posé, il faut aujourd'hui définir le meilleur moyen d'y remédier. Si l'indicateur le plus transparent en terme de comparaison reste l'indice global de charge fiscale, il faut convenir que les dernières décisions du Grand Conseil ont pour le moins détérioré notre attractivité. En effet, la bascule fiscale des communes vers le Canton, à la suite du transfert des coûts du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF), a pour principale conséquence que le coefficient d'impôt s'est optiquement fortement dégradé, puisqu'il a été porté à 108.90 pour les personnes morales et à 106.60 pour les personnes physiques. Pour améliorer l'attractivité de notre canton et diminuer la pression fiscale sur le contribuable fribourgeois, **les motionnaires demandent que ces deux coefficients soient ramenés au niveau de référence de 100.00 d'ici à la fin de la législature.**

Cet effort est aujourd'hui quasi indispensable, car les autres cantons ne vont pas rester sur leurs positions pour augmenter leur attractivité. Les motionnaires, tout en étant conscients des diminutions de recettes que cela engendre, proposent également que les effets de la future et probable correction de la progression à froid soit intégrée dans la baisse du coefficient.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).